

Desirant donner une preuve de notre reconnaissance pour l'encouragement que nous avons reçu du public, jusqu'à ce jour, et voulant rendre également notre feuille utile aux commerçants, nous la publierons sous un format plus grand, nous aurons reçu les caractères de Philadelphie, que nous avons fait demander; ce qui aura lieu vers les premiers jours du mois prochain.

Si dans la liste de souscription que nous venons de publier en Anglais, nous obtenons un nombre suffisant d'abonnés, L'ABEILLE paraîtra alors, sur un plus grand format, dans les deux langues.

DEFENSE DU GENERAL GOURGAUD, contre les assertions calomnieuses à son égard, qui se trouvent dans l'ouvrage de Walter-Scott, sur la Vie de Napoléon.

"Je voyageais dans le midi de la France lorsque un avis des imputations odieuses dirigées contre moi par Walter-Scott dans son dernier roman de la vie de Napoléon Buonaparte m'a ramené précipitamment à Paris. J'ai lu avec indignation les pages dans lesquelles on cherche à flétrir mon caractère! Si j'y réponds, c'est qu'il ne suffit pas toujours d'opposer à la calomnie le silence du mépris.

Cher, je ne sais pourquoi, pour principale victime d'une infernale combinaison, la lecture des chapitres relatifs à la captivité de l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène, m'a dévoilé le but de l'auteur et le plan qui lui a été tracé. Le général qui s'est élevé en Europe sur le traitement atroce exercé par les ordres du ministère anglais envers le plus honorable et le plus grand de ses ennemis, lui a fait sentir le besoin de chercher à secouer l'opprobre qui s'est attaché à ses actes.

L'auteur des Lettres de Paul a été chargé de prouver au monde que toutes les rigueurs déployées contre l'illustre prisonnier trouvent une excuse dans la nécessité de prévenir son évasion.

Ces projets d'évasion et leurs ridicules moyens d'exécution, racontés si complaisamment par l'écrivain apologiste du ministère anglais, sont une fiction. Jamais l'empereur Napoléon n'a eu l'intention de s'évader de Sainte-Hélène. S'il l'avait eue vraiment, cette intention, sa conduite eût été toute différente. Il aurait cherché à s'attacher sir Hudson Lowe, non par des promesses d'honneurs ou d'argent, mais par la séduction de ses manières, par le charme de ses entretiens, par l'empire irrésistible dont est doué le génie. L'intérêt que le héros prisonnier eût inspiré à son gardien aurait fait naître la confiance, affaibli la sévérité des précautions, multiplié les moyens d'évasion; l'or, l'audace et la fortune eussent fait le reste.

Le désir de sortir furtivement de Sainte-Hélène agitant si peu Napoléon, qu'il eût pu même jamais son imagination à concevoir des projets d'évasion. Entièrement occupé de l'idée que la force des choses le ramènerait avec le temps sur la scène du monde, il s'occupait d'en calculer les probabilités, sans prévoir que la mort, et quelle mort! dût s'opposer à sa réalisation.

Napoléon, pour prouver sa résignation, et se soustraire aux humiliations, et encore plus, aux tracasseries d'une surveillance inquiète et tyrannique, avait indiqué lui-même à l'amiral sir Georges Cockburn le moyen le plus sûr de dissiper les craintes que sa fuite pouvait inspirer. Il consistait à ne laisser partir aucun bâtiment sans que la présence de l'illustre captif, sur un point quelconque de l'île, se fût constatée.

La ferme volonté de l'empereur ainsi démontrée, je reviens aux infames inculpations de l'auteur anglais; il me présente, non avec la langue précise d'un écrivain loyal et consciencieux, mais avec les réticences et les insinuations d'un habile calomniateur, comme l'homme qui aurait mis le gouvernement anglais sur la trace des moyens nombreux qu'avait le prisonnier de s'échapper, ce qui aurait été la cause indirecte du système de rigueur déployé contre lui.

Je ne m'abaisserai pas à discuter pour quel intérêt j'aurais pu payer d'un tel excès d'ingratitude le grand homme dont l'affection fait la gloire de ma vie. La meilleure réfutation d'une aussi odieuse imputation sera l'exposé de ce qui s'est passé.

Pendant toute la durée de mon séjour à Longwood, près de trois années, je n'ai eu avec Hudson Lowe aucun rapport quelconque, soit direct, soit indirect, et il ne m'est pas arrivé une seule fois de lui adresser la parole. Pendant ces trois années, les mesures de surveillance exercées

contre l'empereur lui parurent avoir atteint le comble de la cruauté et de l'outrage, en 1816, par l'enlèvement de M. de Montholon, et par l'usage positif et violent fait de ce que sont des propos indiscrets tenus par moi qui aient pu donner lieu aux mesures oppressives établies des 1814.

Mon départ de Sainte-Hélène ne fut causé ni par le besoin de revoir ma famille, ni par l'affaiblissement de ma santé. L'allogeation de maladie au fût de ma part, ou de prétexte. J'avais subordonné à Napoléon toutes mes affections, tous mes intérêts, et à Sainte-Hélène ma seule ambition était de mourir pour lui. Mais n'importe quelle fut la cause de mon départ, je quittai Longwood le 10 février 1818.

C'est seulement à cette époque, et lors des démarches qu'exigeait mon embarquement, que le gouverneur et M. Sturmer parlèrent devant moi de l'empereur, qui, bien qu'à des titres différents, intéressait à tout le monde, et était le noble sujet de toutes les conversations. Je ne connais pas la tournure donnée dans les dépêches de sir Hudson Lowe aux choses que j'avais à répondre, que j'avais à dire dans ces conversations, mais j'en trouve l'intention indignement travestie dans les détails publiés par le romancier anglais. Quoique placé dans une position aussi délicate que difficile, quoique condamné à des ménagements envers ceux à l'arbitraire desquels je me trouvais livré, jamais, comme l'insinue Walter-Scott, je n'ai acheté la sécurité de mon retour en Europe par aucune parole indigne de moi. L'intention bien connue de Napoléon étant de ne pas s'évader, il était naturel que j'aie franchement mon opinion sur l'opportunité des précautions excessives prises par l'auteur de l'illustre captif. Mais si sir Hudson Lowe, ni qui que ce soit, n'a eu lieu de tirer de mes paroles les inductions présentées avec tant de perfidie.

A Londres, je n'ai vu ni lord Bathurst ni aucun des ministres. J'ai été seulement mandé, et je devais l'être, chez M. Gombert, sous-secrétaire d'état. Il paraît qu'il n'espéra pas obtenir beaucoup de moi, car il me fit appeler en tout deux ou trois fois.

Voilà toutes mes communications avec le gouvernement anglais. Bientôt après, ce gouvernement m'appliquant avec une atroce rigueur l'Actien-bill, me fit enlever dans mon domicile, fit saisir mes papiers et me jeta sanglant sur un coin du continent. Là, placé comme en interdiction absolue, repoussé tour à tour par les gouvernements russe, autrichien, belge, bavarois, danois même, j'ai végété deux ans, d'abord à Hambourg, puis à Francfort, jusqu'à ce que les larmes de ma vieille mère m'ouvrissent l'entrée de ma patrie.

Maintenant je défie qui que ce soit de présenter un écrit, une simple note, une seule ligne de moi qui ne se trouve empreints des sentiments de fidélité, de dévouement que je dois au grand homme qui daigna m'honorer de son estime et de sa familiarité, et me continuer ses bienfaits au-delà du tombeau. Que peuvent, en présence d'une vie qui lui fut dévouée avec enthousiasme, les misérables insinuations, les perfides réticences d'un étranger, ennemi implacable et insensé de la France et des Français? A-t-il donc espéré, faire absoudre par la postérité les boureaux du malheureux qui s'était confié à la foi, à l'honneur britanniques? Quel crédit peut mériter chez les contemporains une justification du ministère des Castlereagh, des Bathurst, basée sur les rapports de leurs agents et publiée à dix ans de date? Que peuvent les paroles qu'on m'attribue et que toutes mes actions démentent? Pourquoi avoir tant attendu pour chercher à s'en faire un titre, un appui? Pourquoi ne s'en est-on pas servi lorsque les plaintes que je portai en 1819 au parlement d'Angleterre exposèrent les ministres aux rudes attaques que motivèrent les indignes violences exercées contre moi? C'était cependant le moment et le moyen d'affaiblir l'intérêt qui s'attachait à mon malheur.

Mais c'est m'occuper trop long-temps de ces lâches attaques; en moi est quelque chose qui me dit que de telles calomnies ne peuvent m'atteindre; il est des offenses qui honorent. Quelle justice pourrais-je attendre de la plume vénales et de l'ame haineuse de l'écrivain qui essaie de jeter du ridicule sur la plus haute infortune, qui travestit en caricature le caractère le plus fortement trempé, et qui, par une barbare dérision, accuse Napoléon de s'être suicidé en ne résistant pas aux outrages homicides au milieu desquels s'est éteinte sa noble vie!

Paris, le 1er. septembre 1827. Le général GOURGAUD.

Le conseil-général de la Haute-Garonne demande au gouvernement qu'il soit établi à Toulouse un entrepôt de denrées coloniales et autres matières

soumises aux douanes. Il demande aussi l'établissement de deux foires spéciales pour la vente des laines. Il appelle l'attention de l'autorité sur la proposition des livres irréguliers que l'on importe, dit-il, jusque dans les écoles et les plus humbles chaumières.

Nouvelles Politiques.

Confirmation de la victoire navale remportée par l'amiral Cochrane.

COROU, le 3 août.—"Le 1er de ce mois, à dix heures du matin, on aperçut, des hauteurs de Zante, la frégate Hellas, et un grand brick qui se dirigeait vers les Scyrophes et Ithaque, où ils rencontrèrent deux corvettes turques. Jusqu'à deux heures après midi on entendit à Zante le feu de l'artillerie. Le lendemain à neuf heures, on vit l'Hellas vis-à-vis Zante, et près de Kriouera le brick le Saint-Georges, commandé par le neveu de l'amiral Cochrane, qui escortait une corvette turque de 24 canons, et une goelette de la même nation, de 10 canons. Ces deux bâtiments avaient été probablement capturés dans le combat de la veille par l'amiral Cochrane qui était à bord de l'Hellas. La corvette avait éprouvé de grandes avaries, et on voyait travailler à bord pour la réparation. La goelette était en bon état, et avait hissé le pavillon grec. Tous ces bâtiments se sont ensuite dirigés vers Castel-Tornese.

"Onze des bâtiments de la flotte de Constantinople, arrivée à Patras, sont partis le 20 juillet pour Navarin." (Observateur autrichien.)

Une lettre de Zante du 2 août annonce que lord Cochrane étant à bord de la frégate la Hellas, et accompagné du brick Soler, a attaqué, en vue des Scyrophes, une frégate turque, et s'en est emparé, après un combat qui a duré que dix minutes.

Briest, 25 août.

Quelque difficile qu'il soit d'avoir des détails positifs sur les mouvements des troupes de l'intérieur de la Russie, il est cependant certain, d'après le témoignage de tous les voyageurs, que ces mouvements ont lieu en grandes masses. Ce fait est d'autant plus important, que nous savons qu'on met beaucoup d'activité à armer la flotte russe de la mer Noire, et l'on sait que cette flotte a toujours joué un grand rôle dans les guerres de la Russie contre la Turquie; en effet, sans la flotte, l'armée de terre une fois sur le territoire turc, ne peut plus recevoir de convoi, et est exposée à être attaquée de flanc ou sur les derrières, par des troupes turques qu'on jetterait sur la côte occidentale de la mer Noire. La coopération de la flotte est donc d'une nécessité absolue.

Tant que l'armée du général Wittgenstein est restée en Bessarabie, on ne s'est pas occupé de son armement; aussi les personnes versées dans cette partie ne pouvaient-elles pas croire à la guerre, et il est vraisemblable que le même raisonnement était la base de l'opiniâtreté de la Turquie. Lorsqu'on connaît les dépenses que nécessite l'armement d'une flotte, on peut concevoir pourquoi la Russie n'a pas voulu s'y résoudre il y a trois ou quatre ans, dans l'espoir que la présence d'une armée sur les frontières suffirait pour imposer au divan.—L'empereur Nicolas a déjà donné assez de preuves qu'il avait à cœur une grande économie, et cependant il a ordonné en même temps l'armement de deux flottes. Nous devons en conclure qu'il médite l'exécution de projets importants, et, sous ce rapport, les mouvements du corps d'armée du général Sacken méritent une grande attention.

Les deux partis qui divisent maintenant le Portugal sont à peu près d'égal force, de sorte que tous deux s'abstiennent de prendre des mesures rigoureuses, et quoiqu'on pût élever des objections graves et insurmontables contre l'avènement sans condition de don Miguel à la régence, il serait possible qu'on fit un arrangement de nature à calmer non-seulement toutes les craintes actuelles, mais encore à devenir une garantie pour la tranquillité future du Portugal. Aussi ne serions-nous pas surpris que don Miguel se rendit sous peu à Lisbonne pour y prendre la régence, mais à des conditions qui, en déjouant les projets de

travagans du parti apostolique, tendraient en même temps à réunir les modérés de ce parti aux constitutionnels, sous l'intention de soutenir le système actuel. Les affaires de ce royaume approchent de la crise, et nous devons être convaincus que les gouvernements anglais, français et autrichien ne les perdent pas de vue. (Courier.)

Conseil de Ville.

Séance du conseil, 10 Nov. 1827. Lecture est donnée du journal de la séance précédente et des communications du maire.

Le maire demande que le conseil fixe le minimum de prix de location de certains terrains; ce qui est renvoyé à la fin de la séance.

On lit une pétition de Dominique Yuse, qui réclame le prix de location de sa charrette; la pétition est prise en considération, et son paiement est fixé.

M. Lanna.—Je demande la reconsidération de la résolution prise Samedi dernier, pour faire imprimer certains articles des ordonnances relatives à la navigation, attendu que, si l'imprimeur de la ville est tenu de les faire, je consens à l'impression; si non, je m'opposerai à cette dépense.

M. Burthe.—Je fais observer à M. Lanna, qu'il était préférable de demander Samedi le renouvellement au maire, pour consulter l'avocat sur les termes du contrat de M. Gibson; puisque on est aujourd'hui obligé d'en revenir à cette mesure, sans laquelle la reconsidération ne peut avoir lieu.

M. Lanna.—Si j'avais su que la demande en reconsidération empêchait tout autre démarche, je me serais conformé aux réglemens; mais dans ce cas, je me charge de consulter l'avocat pour Samedi prochain.

M. Burthe.—Je crois qu'il serait bon de prendre de suite une résolution, parce que, si ce n'est pas par ordre du conseil que l'on consulte l'avocat, il ne donnera pas son avis.

M. Lanna.—En ce cas-là, je m'entendrais avec le maire à cet égard; et je demande que la discussion soit renvoyée à Samedi.

M. Canonge.—Comme il n'y a pas de nécessité pressante pour terminer cette question, j'appuie la proposition. La discussion est renvoyée à Samedi.

M. Burthe.—Je propose de soumettre à la discussion l'ordonnance sur les étaliers et les marchands ambulans, dont la première lecture a eu lieu Samedi.

M. le secrétaire annonce que l'imprimeur n'a pas terminé l'impression ordonnée par le conseil; et que l'original, mis au net, est dans ses mains; ce qui nécessite le renvoi de la discussion.

M. Phillips.—Je demande que la résolution que j'ai proposée pour fermer l'accès de certains passages, pendant la durée du marché, soit soumise à la discussion. Je présente le plan du local, et des points où seront placés les chaînes.

M. Blanc.—Je pense que M. Phillips aurait pu restreindre la position des chaînes à un seul passage; il demanderait une clôture de chaînes de la rue St. Philippe au marché à la viande, pour faciliter la communication entre les deux marchés.

M. Burthe.—Je m'oppose à ce que la circulation soit en rien interceptée; parce qu'avec de la police, on peut prévenir les accidents; et que toute espèce d'embaras mis à la circulation, nuirait essentiellement au commerce, en empêchant le chargement d'une quantité de navires qui sont stationnés en face des marchés.

M. Blanc.—M. Burthe n'a pas entendu la question; elle se réduit à proposer mon amendement, à barrer la largeur de 25 pieds de la rue St. Philippe, ce qui n'empêche pas les voitures d'arriver par la rue qui se prolonge le long des maisons, et de tourner par derrière le marché.

M. Lanna.—Il me semble que la distance fermée par des chaînes, peut suffire à la communication des deux marchés; et en cas, elle peut être utile; mais, cependant, je ne crois pas que cela soit très-nécessaire. C'est une chose nouvelle pour nous que cette manière de barrer les rues; et avant que d'introduire une nouveauté de ce genre, il y faut bien réfléchir.

M. Canonge.—Je suis le seul qui aye voté l'autre jour pour que la résolution proposée par M. Phillips fût admise à la discussion; je n'avais pas d'opinion formée, mais après un mûr examen, et après avoir vu par moi-même les localités, je vote contre la résolution, par les raisons de M. Burthe, qui me paraissent convaincantes; j'ajouterai d'autres considérations à celles-là. C'est un usage consacré au Nord que ce barrage des rues, et cela ne se borne pas aux marchés. Chaque église s'est cru le droit de barrer aussi les rues adjacentes; et le barrage des approches du marché est un essai que l'on veut ten-